



**COPIE**

Marignane, le 14 décembre 2024

P. 5

Monsieur François BAYROU  
Premier Ministre  
Hôtel Matignon  
57 rue de Varenne  
75700 PARIS

AR 1a 216 580 1986 2

Référence : Loi de Finances 2025 – TASCOT – Amendes Pénales  
MORATOIRE : Stop au Désordre Public Economique et Social  
Article 103 du T.F.U.E. lutter contre les fraudes et les abus de position dominante  
excès de pouvoir des élus locaux qui violent les règles du droit des sols.  
Objet : Contrôle du bon acquittement de toutes les Taxes dues à la TASCOT  
Contrôle du bon encaissement des amendes pénales pour abus de position dominante

Monsieur le Premier Ministre,

Nous vous rappelons qu'en qualité de Maire de PAU, dans le cadre du Grand Débat, vous avez été directement et publiquement interpellé par notre secrétaire Monsieur Patrice Boulanger sur la fraude des 418 milliards de la grande distribution qui exploite des millions de mètres carrés de surfaces illicites en toute impunité, fraude non perçue dans les caisses de l'Etat.

Aujourd'hui en qualité de premier ministre vous avez le pouvoir d'agir.

Nous vous demandons dans le cadre de la loi de finances 2025 de mettre en place les effectifs nécessaires de contrôle pour faire appliquer la loi et faire rentrer dans les caisses de l'état toutes les amendes pénales concernant l'exploitation de toutes ces surfaces illicites (*articles 101-102-103 du T.F.U.E.*).

Nous vous demandons également de bien vouloir transposer immédiatement dans le droit français :

1. L'article 13 de la Convention Européenne des Droits de l'Homme et des Libertés afin que les commerçants-Artisans aient un droit de recours effectif contre les excès de pouvoir de ceux qui détiennent l'autorité publique et qui délivrent des autorisations illégales de permis de construire (*aucun accès à la justice pour tous en violation de l'article 111-2 COJ*).
  2. L'article 27-2 de la directive services 2006-123 pour que les informations des pétitionnaires soient contrôlées avant l'examen des autorisations afin que ces informations soient exactes.
  3. L'article 29-1 de la directive services 2006-123, le pétitionnaire n'exploite pas de manière illégale
- A. Si les mensonges des informations des pétitionnaires ont un effet immédiat pour se faire délivrer une autorisation illégale pour éliminer la concurrence et la spolier de ses droits fondamentaux,
- B. Pour la manifestation de la vérité et de la réalité, Il faudra des dizaines d'années de procédures aux victimes pour démontrer les malversations créées par ces mensonges qui vont *asphyxier le discernement des juges*, en espérant, que grâce à leur courage et face à l'adversité, ces victimes ne mettent pas fin à leur jour précocement.

Dans l'attente de votre réponse nous informant de la suite que vous réserverez à nos demandes, nous vous prions de croire, Monsieur le Premier Ministre, en l'expression de notre considération distinguée.

DONNETTE Martine  
La Présidente

Pièce jointe :  
Notre livre 418 milliards

1/2

**DESTINATAIRE**  
 Nouveau François BAU/Rou  
 Premier Ministre  
 Hôtel Marignan  
 57, rue de Valenciennes  
 75700 PARIS



Numéro de l'envoi : **1A 216 580 1986 2**

**RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION**

**EXPÉDITEUR**  
 418 milliards  
 EN TOUTE FRANCHISE  
 M. me François Boudry  
 13700 MARIGNANE

**Les avantages du service suivi :**  
 Vous pouvez connaître, à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre recommandée ou le motif de non-distribution.

**3 modes d'accès direct à l'information de distribution :**

- **Par SMS :** Envoyer le numéro de la lettre recommandée au 6 20 80 (0,35 € TTC + prix d'un SMS).
- **Sur internet :** [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr) (consultation gratuite hors coût de connexion).
- **Par téléphone :**
  - Pour les particuliers, composer le 3631 (numéro non surtaxé) : du lundi au vendredi de 8h30 à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.
  - Pour les professionnels, composer le 3634 (numéro non surtaxé) : du lundi au vendredi de 8h à 18h.

Date :  Prix :  CRBT :

Niveau de garantie : 16 €  153 €  458 €

Conservez ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation.  
 Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de poste.  
 Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de poste ou sur le site [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr).  
 Pensez également à la **Lettre recommandée en ligne**, consultez [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr).



La Poste - SA au capital de 5 857 705 800 euros - 565 000 000 RCS Paris - Siège social : 11 rue de Valenciennes - 75001 Paris  
 013510 - SGRZ V32 MSR IH 18-106428 07-24

# Bonjour Claude,

## Mes suivis (29)

[Voir tous mes suivis >](#)

AR1A21658019862

Expéditeur



En préparation chez l'expéditeur

Chronopost

1A21000543946



courrier  
Distribué **mercredi 4 décembre**

Distribué

Lettre recommandée

## Mes achats (0)

Suivez vos achats de timbres, lettres et enveloppes effectués depuis la boutique.

[Accéder à la boutique](#)

## Mes contrats (3)



TERMINÉ

Réexpédition nationale temporaire

**Date de fin :** 20/10/2024  
**N° de contrat :** BGNP-RXP...  
**Souscrit le :** 12/10/2024



TERMINÉ

Réexpédition nationale temporaire

**Date de fin :** 25/10/2024  
**N° de contrat :** BGNP-RXP...  
**Souscrit le :** 12/10/2024



Digiposte